



Non respect du bornage de ma propriété par mon voisin

Par **chienlit**, le **23/03/2015** à **11:26**

Bonjour à tous et merci à qui voudra bien me répondre. J'ai adressé une lettre recommandée à mon voisin (ce 17/3 AR du 18/3) qui a construit un muret en partie sur mon terrain. Je lui demande de rectifier et de se mettre dans les bornes. Combien de temps dois-je lui laisser avant de bouger à nouveau car il semble s'en moquer complètement. Encore merci.

Par **janus2fr**, le **23/03/2015** à **13:30**

[citation] Combien de temps dois-je lui laisser avant de bouger à nouveau[/citation]

Bonjour,

Si la lettre était une mise en demeure avant saisie de la justice, vous avez déjà indiqué un délai.

Si ce n'est pas le cas, il conviendrait donc d'envoyer une mise en demeure en précisant le délai que vous lui laissez (un mois maxi) avant de saisir la justice.

Par **chienlit**, le **13/04/2015** à **19:09**

Bonjour janus2fr, Bonjour à tous. J'ai suivi votre conseil et ma deuxième lettre Rdée+AR avec la date butoir de ce dimanche est restée sans effet. Au contraire, alors qu'il respectait mon mur, il vient de planter des rosiers grimpants (sur 20m et à peine 35/40cm de largeur de terre) en me regardant dans les yeux manière à me faire comprendre que c'est lui qui décide et non moi (nul doute que dans peu de temps ces rosiers devront être fixés à mon mur..) Fort de sa situation de professeur et de son appartenance à la "Franc Maçonnerie" (j'avoue humblement que je ne sais pas ce que c'est) la petite femme de 67 ans que je suis ne fera pas le poids.. ma petite retraite non plus. C'est une fois de plus le pot de terre contre le pot de fer, et j'ai la plus mauvaise place. Encore merci à vous. Cordialement.

Par **janus2fr**, le **14/04/2015** à **08:50**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre le sens de votre message.

Si vous avez envoyé une mise en demeure avant saisie de la justice et que le délai laissé à votre voisin pour se mettre en conformité est passé, il vous reste donc à saisir la justice. Envoyer une mise en demeure avant saisie de la justice et ensuite ne pas le faire, cela n'a pas de sens...

Par **chienlit**, le **14/04/2015** à **09:08**

Bonjour janus2fr,.Oui, je pensais qu'il se serait décidé après cette lettre et qu'il aurait rectifié le mur.Puis maintenant j'ai peur de lui et en plus, mes moyens ne me permettent pas de prendre un avocat, car mon voisin m'a affirmé qu'il ferait durer"les choses".Je suis effondrée et effrayée.Merci à vous

Par **chienlit**, le **16/04/2015** à **12:30**

Mille fois merci, janus2fr, pour m'avoir aidée à bien réfléchir.J'avais peur, mais j'ai pris un avocat lequel à fait venir un huissier et un géomètre. Il s'avère que je suis dans mon bon droit (que son mur est chez moi m'empêchant à coup sûr de continuer mes travaux)et que les allégations et exigences de mon voisin sont infondées, même ..injurieuses.Quand ce sera fini, je vous ferai un petit mot.D'après mon avocat , le plus gros des frais devrait être mis à sa charge (ouf!)Merci encore une fois.